



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF, vol. 23, n° 8 au catalogue

L'HOMICIDE AU CANADA, 2002

par Josée Savoie

Faits saillants

- En 2002, les services policiers canadiens ont déclaré 582 homicides, soit 29 de plus que l'année précédente. Après s'être stabilisé pendant deux ans, le taux national d'homicides a augmenté de 4 % en 2002, pour atteindre 1,85 homicide pour 100 000 habitants; jusqu'alors le taux avait diminué progressivement depuis le milieu des années 70.
- L'augmentation du nombre d'homicides à l'échelon national est attribuable à une forte hausse enregistrée par la Colombie-Britannique, où le nombre est passé de 84 homicides en 2001 à 126 en 2002. Une partie de cette augmentation découle de 15 homicides commis à Port Coquitlam durant des années antérieures et déclarés par la police en 2002.
- Comme c'était généralement le cas par le passé, les taux d'homicides étaient plus élevés dans l'Ouest que dans l'Est du pays en 2002. Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le taux le plus élevé (3,13 homicides pour 100 000 habitants), suivi de la Colombie-Britannique (3,04) et de la Saskatchewan (2,67). Les taux les plus faibles ont été observés à Terre-Neuve-et-Labrador (0,38), à l'Île-du-Prince-Édouard (0,71) et en Nouvelle-Écosse (0,95). En 2002, le Québec a enregistré un taux de 1,58, son taux le plus bas depuis 1968.
- Parmi les neuf plus grandes régions métropolitaines, Winnipeg (3,41) a enregistré le taux d'homicides le plus élevé, suivie de Vancouver (3,26), alors que Québec (0,44) et Ottawa (0,93) ont déclaré les taux les plus faibles. Pour les 17 régions métropolitaines de taille moyenne ou plus petite, Saskatoon (3,41) et Gatineau (2,21) ont enregistré les taux d'homicides les plus élevés, alors qu'Oshawa, sans aucun homicide, et St. John's (0,57), avec un homicide, ont affiché les taux les plus bas.
- En 2002, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a poursuivi sa tendance à la baisse pour atteindre son plus faible niveau depuis 1966. Des armes à feu ont été utilisées dans le quart (26 %) des homicides en 2002, soit la proportion la plus faible depuis 1961, première année où ces données ont été recueillies. Les armes de poing représentaient encore près des deux tiers des armes à feu utilisées dans les affaires d'homicide. En 2002, 31 % des victimes d'homicide sont décédées après avoir été poignardées, 21 %, ont été battues, 11 %, ont été étranglées.
- La plupart des homicides sont commis par une personne qui est connue de la victime. En 2002 parmi l'ensemble des homicides résolus, 44 % ont été perpétrés par une connaissance, 40 %, par un membre de la famille, alors que 15 % ont été commis par un étranger.
- Le taux d'homicides entre conjoints a diminué légèrement en 2002 (-3 %), suivant une augmentation de 25 % en 2001. Les homicides entre conjoints représentaient 1 homicide résolu sur 5 et près de la moitié (46 %) de tous les homicides dans la famille. En 2002, il y a eu 84 homicides entre conjoints: 67 femmes ont été tuées par leur conjoint, 16 hommes ont été tués par leur conjointe et 1 femme a été tuée par sa conjointe de même sexe. En plus des 84 homicides entre conjoints, il y a eu 98 homicides familiaux, dont 28 victimes tuées par leur père et 8, par leur mère.
- En 2002, 42 jeunes de 12 à 17 ans ont été accusés d'homicide, soit 12 jeunes de plus qu'en 2001. Malgré cette augmentation, le nombre demeure inférieur à la moyenne observée au cours de la dernière décennie, soit 50.
- Pour une deuxième année consécutive, les affaires d'homicide attribuables à des membres de bandes (45) ont connu une diminution importante en 2002. Il y a eu 16 homicides de moins qu'en 2001, une baisse provenant essentiellement du Québec. Le nombre d'homicides attribuables à des membres de bandes a plus que triplé entre 1992 (19) et 2000 (72), où il a atteint un sommet.
- En 2002, dans les affaires où il était possible de déterminer s'il y avait eu consommation d'alcool, de drogue ou d'autres produits intoxicants, la police a déclaré que plus de la moitié (52 %) de toutes les victimes d'homicide et les deux tiers (68 %) des accusés avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux au moment de l'infraction, une tendance qui n'a pas varié depuis 1991.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**Renseignements sur les commandes/
abonnements**

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XPB au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

ISSN 1205-8882

Octobre 2003

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



INTRODUCTION

De l'ensemble des causes de décès, certaines se distinguent de par leur violence; le suicide et les homicides en sont des exemples forts éloquents. Par contre, ces causes de décès n'ont pas la même fréquence, le suicide (13,4 pour 100 000 habitants¹) étant nettement plus fréquent que l'homicide (1,85 pour 100 000 habitants). Toutefois, l'homicide demeure d'un grand intérêt de par sa gravité et aussi parce qu'il est généralement reconnu par les experts comme un baromètre de l'ensemble des crimes de violence dans une société donnée.

À l'aide de données recueillies au moyen de l'Enquête sur les homicides², le présent *Juristat* examine les tendances à court et à long termes du crime d'homicide aux échelons national, provincial, territorial ainsi qu'à celui des régions métropolitaines de recensement. Des renseignements détaillés sur les caractéristiques des affaires d'homicide, sur les victimes et sur les accusés sont également présentés.

TENDANCES GÉNÉRALES

Le taux d'homicides augmente en 2002

Après s'être stabilisé pendant les deux années précédentes, le taux d'homicides canadien a connu une augmentation de 4 % en 2002. Les 582 homicides déclarés en 2002 (29 de plus que l'année précédente) représentaient 0,02 % des 2,5 millions d'infractions au *Code criminel* signalées à la police. Par comparaison, on a dénombré 682 tentatives de meurtre, environ 27 000 vols qualifiés, 235 000 voies de fait et plus de 1 million d'infractions contre la propriété. L'augmentation de 2002 est attribuable en grande partie à la Colombie-Britannique, qui a déclaré une forte augmentation de son nombre d'homicides (+50 %, de 84 homicides en 2001 à 126 homicides en 2002)³.

Depuis 1961, moment où a débuté la collecte de statistiques nationales sur les homicides, deux tendances se sont dessinées. La première est une tendance à l'augmentation : après une période de stabilité entre 1961 et 1966 (1,25 pour 100 000 habitants), le taux d'homicides a plus que doublé pour atteindre un sommet (3,03) en 1975. La deuxième est une tendance à la baisse : depuis 1976, en dépit de fluctuations annuelles, le taux d'homicides a graduellement diminué jusqu'à la fin des années 90 lorsqu'il a semblé se stabiliser à 1,8 homicide pour 100 000 habitants. En 2002, le taux d'homicides s'établissait à 1,85, en baisse de 39 % par rapport à son sommet de 1975 (graphique 1).

En 2002, il y a eu 558 affaires, soit 44 de plus qu'en 2001. Cette augmentation porte le nombre d'affaires d'homicide près de la moyenne de 556 enregistrée au cours des 10 dernières années. Le nombre d'affaires est inférieur au nombre de victimes, car certaines affaires comptent plus d'une victime.

Le taux d'homicides demeure stable aux États-Unis

Durant les années 90, le taux de criminalité et le taux d'homicides ont tous deux diminué aussi bien au Canada qu'aux États-Unis⁴. Selon les données provisoires du Federal Bureau of Investigation, après avoir connu une augmentation en 2001, le nombre de crimes majeurs aux États-Unis est demeuré relativement stable en 2002 par rapport à l'année précédente (+0,2 %)⁵. Le nombre d'homicides est également demeuré relativement stable (+0,8 %).

1. Voir *Mortalité - Liste sommaire des causes, 1999, Tableaux standards, n° 84-209-XPB au catalogue de Statistique Canada, Division de la statistique de la santé, 2002.*
2. *Pour plus d'information sur l'Enquête sur les homicides, voir la section Méthodes à la fin du présent rapport.*
3. *Une partie de cette augmentation découle de 15 homicides commis à Port Coquitlam durant des années antérieures et déclarés par la police en 2002.* Le compte des homicides reflète l'année de la déclaration policière, celle-ci pouvant ne pas correspondre à l'année où l'homicide a été commis. *En omettant ces 15 victimes du compte total de 2002, la Colombie-Britannique présentent une augmentation de 32 % de son nombre de victimes.*
4. Voir M. Gannon, *Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis, Juristat, n° 85-002-XPB au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 21, n° 11, 2001.*
5. *Département de la Justice des États-Unis, Federal Bureau of Investigation, communiqué, 16 juin 2003.*

Terminologie et définitions clés

Homicide

Il y a homicide lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide coupable involontaire ou infanticide) ou non coupable (pas une infraction) (*Code criminel*, articles 222 à 240). Les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable ne sont pas recueillis par l'Enquête sur les homicides.

Il y a **meurtre** lorsqu'une personne cause intentionnellement la mort d'un autre être humain ou a l'intention de lui infliger des blessures corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort.

Le meurtre est un **meurtre au premier degré** dans les cas suivants :

- a) il est commis avec préméditation et de propos délibéré ;
- b) la victime est une personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique (p. ex. un policier ou un agent des services correctionnels) qui exerce ses fonctions au moment du meurtre;
- c) le décès est causé par une personne commettant ou tentant de commettre certaines infractions graves (p. ex. agression sexuelle, enlèvement, détournement, harcèlement criminel).

Le **meurtre au deuxième degré** est tout meurtre qui n'est pas un meurtre au premier degré.

L'**homicide involontaire coupable** est un homicide coupable qui n'est pas un meurtre ou un infanticide. Il est généralement considéré comme un homicide commis pendant un accès de colère causé par une provocation soudaine.

Il y a **infanticide** lorsqu'une personne de sexe féminin cause la mort de son enfant nouveau-né, si elle ne s'est pas remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation, son esprit est déséquilibré.

Affaire

Une affaire est consignée lorsqu'une personne commet une ou plusieurs infractions criminelles au cours d'un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plus d'une victime ou d'un accusé, les infractions doivent avoir été commises **au même endroit et au même moment** pour être incluses dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement plus faible que le nombre de victimes, car certaines affaires font plusieurs victimes.

Accusé

Un accusé est une personne identifiée comme un suspect relativement à une affaire et contre laquelle une accusation pourrait être portée. Le terme agresseur est également utilisé dans ce sens.

Compte annuel des homicides

Le compte annuel des homicides représente le nombre de victimes connues et déclarées par les services policiers au cours d'une année donnée. Typiquement, un certain nombre d'homicides sont inclus au total d'une année donnée mais ont été commis avant cette année.

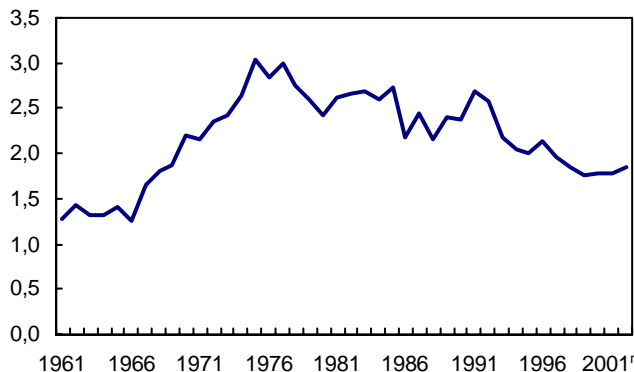
Taux d'homicides

Cette technique sert à normaliser les données de façon à ce qu'on puisse les comparer entre les régions géographiques comptant des populations différentes et entre les années. Le taux d'homicides est fondé sur le nombre de victimes pour 100 000 habitants.

Graphique 1

Taux d'homicides, 1961 à 2002

Taux pour 100 000 habitants



^r révisé

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Bien qu'il y ait eu une augmentation du taux au Canada en 2002 et non aux États-Unis, le taux d'homicides du Canada était le tiers de celui des États-Unis. Néanmoins, le taux canadien était encore supérieur à celui de plusieurs pays européens, comme

Tableau 1

Taux d'homicides pour certains pays, 2002

Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants
Russie	20,54
Luxembourg	9,01
États-Unis	5,52
Portugal	2,57
Angleterre et pays de Galles	2,01
Danemark	1,99
Hongrie	1,99
France	1,88
Canada	1,85
Australie	1,85
Tunisie	1,20
Suisse	1,18
Allemagne	1,11
Autriche	0,80

Source : Le Bureau central national, Interpol, Ottawa.

la Suisse et l'Allemagne (tableau 1). En 2002, le taux d'homicides du Canada se situait au même niveau que celui de la France et de l'Australie⁶.

6. Information policière fournie par le Bureau central national, Interpol, Ottawa.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES HOMICIDES

Les taux d'homicides augmentent d'est en ouest au pays

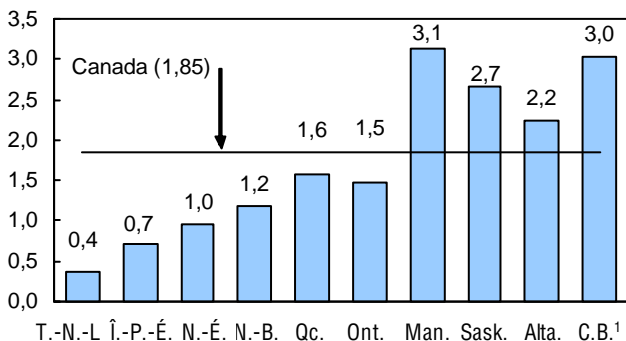
La baisse globale du taux national d'homicides depuis le milieu des années 70 reflète les baisses générales enregistrées dans un grand nombre de provinces au cours de cette période. Les taux des provinces de l'Ouest ont baissé graduellement bien qu'ils soient, règle générale, demeurés plus élevés que le taux national; par contraste, les taux des provinces de l'Atlantique sont demeurés relativement stables et nettement sous le niveau national. À l'instar du taux de criminalité global, le taux d'homicides affiche donc un gradient d'est en ouest au pays.

Cette tendance s'est maintenue en 2002 (graphique 2). Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le taux le plus élevé (3,13 homicides pour 100 000 habitants), suivi de la Colombie-Britannique (3,04) et de la Saskatchewan (2,67). Les taux les plus faibles ont été relevés dans les provinces de l'Atlantique : Terre-Neuve-et-Labrador (0,38), Île-du-Prince-Édouard (0,71), Nouvelle-Écosse (0,95) et Nouveau-Brunswick (1,19).

Graphique 2



Taux pour 100 000 habitants



1. Le taux de la Colombie Britannique inclut 15 homicides commis à Port Coquitlam durant des années antérieures et déclarés par la police en 2002. Le compte des homicides reflète le moment de la déclaration policière.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Dans la plupart des provinces, le nombre d'homicides est demeuré stable ou a augmenté en 2002 (tableau 2). L'augmentation la plus importante a été observée en Colombie-Britannique (+50 %, où il est passé de 84 à 126 homicides)⁷. Le seul recul important a été observé au Québec (-16 %, où 22 homicides de moins qu'en 2001 ont été enregistrés, représentant un taux de 1,58 homicide pour 100 000 habitants, le taux le plus bas depuis 1968.

L'homicide n'est pas seulement un phénomène urbain

On considère souvent la criminalité, en particulier l'homicide, comme un phénomène urbain. Toutefois les données historiques révèlent que les taux d'homicides pour les régions autres que les régions métropolitaines de recensement ont normalement été semblables à ceux des régions métropolitaines de recensement (RMR). La tendance des données de 2002 s'y conforme. Le taux d'homicides pour les régions comptant moins de 100 000 habitants s'établissait à 1,81, un taux similaire à celui de l'ensemble des RMR (1,88).

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont des noyaux urbanisés importants (d'au moins 100 000 habitants) qui comprennent les régions urbaines et rurales adjacentes présentant un degré élevé d'intégration économique et sociale. Les régions desservies par les services de police peuvent varier pour ce qui est de la répartition des habitants entre les régions urbaines et les régions suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre les services de police. Pour remédier à cette lacune sur le plan de la comparabilité, les taux de criminalité sont totalisés en fonction des RMR. Habituellement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

Au tableau 3, les RMR sont réparties en trois catégories selon la taille de leur population. La première catégorie comprend les RMR comptant 500 000 habitants et plus. Tout comme c'était le cas historiquement, ces neuf RMR affichaient en 2002 les taux d'homicides les plus élevés. Elles ont enregistré un taux combiné de 2,03. Winnipeg a déclaré le taux le plus élevé (3,41), suivie de Vancouver (3,26) et d'Edmonton (2,79). Avec seulement trois homicides en 2002, la RMR de Québec a déclaré son taux le plus bas (0,44) depuis 1981 (première année où l'information est disponible), suivie d'Ottawa, avec 8 homicides (0,93). Toronto, la plus grande région métropolitaine du Canada, a enregistré un taux (1,80) inférieur au taux national mais similaire à son taux moyen pour les 10 dernières années (1,74). La RMR de Montréal, la deuxième plus grande au pays, a enregistré un taux de 1,87, ce qui représente également pour cette RMR son taux le plus bas en 20 ans.

La deuxième catégorie se compose des RMR comptant de 250 000 à 499 999 habitants. En 2002, ces RMR ont enregistré le taux combiné le plus faible (1,25). Gatineau a déclaré le taux d'homicides le plus élevé (2,21) suivie de près de Windsor (2,16). Les RMR d'Oshawa (aucun homicide) et de Kitchener (0,65) ont enregistré les taux les plus faibles.

La troisième catégorie de RMR, qui se compose des neuf régions métropolitaines ayant de 100 000 à 249 999 habitants, a présenté un taux combiné de 1,48. Saskatoon (3,41) a affiché le taux nettement le plus élevé. Regina et Saint John ont suivi affichant respectivement 2,00 et 1,38 homicides pour 100 000 habitants. Les taux les plus bas ont été observés à St. John's (0,57), Sherbrooke (0,68) et Saguenay (0,66). Il convient de mentionner qu'en raison de leurs petites populations, même des fluctuations mineures du nombre d'homicides pour ces RMR peuvent avoir un effet marqué sur leurs taux d'homicides.

7. Voir note de bas de page numéro 3.

Le tableau 4 présente le nombre d'homicides commis sur les territoires des 30 plus grands services de police au pays, et il permet de nuancer et de souligner l'apport des principaux services de police d'une RMR au total des homicides déclarés. À titre d'exemple, le Service de police de Toronto a déclaré 65 des 90 homicides commis sur le territoire de la RMR de Toronto (12 de plus qu'en 2001), toutefois c'est le Service régional de York qui a le plus contribué à l'augmentation du nombre d'homicides, en déclarant 8 homicides de plus qu'en 2001.

CARACTÉRISTIQUES DES AFFAIRES D'HOMICIDE

Plus de la moitié des homicides sont des meurtres au premier degré

Entre 1977⁸ et 1990, la proportion d'homicides classés par la police en meurtre au premier degré a connu une augmentation et se maintient depuis à tout près de la moitié des affaires (52 % en 2002). À l'inverse, durant la même période la proportion d'homicides classés en meurtre au deuxième degré a enregistré une diminution et se situe depuis à légèrement plus du tiers (37 %). Les proportions d'homicides involontaires coupables et d'infanticides sont demeurées remarquablement stables au fil des ans; elles représentaient respectivement un peu plus de 10 % et moins de 1 % en 2002.

La classification des infractions d'homicides dans le présent rapport est fondée sur l'enquête policière initiale. Au cours de la période de transition allant de la mise en accusation initiale par la police à la décision définitive du tribunal, la classification légale d'une affaire peut être modifiée; toutefois, cette modification n'est pas prise en compte dans le présent rapport.

Les affaires d'homicide faisant plusieurs victimes enregistrent une baisse importante

Une affaire d'homicide est comptée pour chaque événement d'homicide distinct commis au même moment et au même endroit, sans tenir compte du nombre de victimes. Les affaires d'homicides qui font plus d'une victime reçoivent généralement plus d'attention des médias et du public que les homicides qui n'en font qu'une seule. En 2002, la vaste majorité (97 %) des 558 affaires d'homicide n'ont fait qu'une seule victime. Les 18 affaires d'homicide faisant plusieurs victimes en 2002 représentaient une forte diminution comparativement au nombre moyen de ces affaires (31) au cours des 10 années précédentes.

Dans les affaires faisant plus d'une victime en 2002, on a dénombré 15 affaires comptant deux victimes, 2 affaires avec 3 victimes et 1 affaire avec 6 victimes, pour un total de 42 victimes. Un accusé a été identifié pour 38 des 42 victimes. La majorité de ces victimes (62 %) ont été tuées par un membre de la famille (c.-à-d. un membre de la famille immédiate ou de la famille étendue, ou un parent naturel, par alliance ou par adoption), proportion qui demeure similaire à la tendance observée durant les années passées. Ces homicides avec victimes multiples ont fait autant de victimes féminines que masculines, alors que les personnes accusées dans ces affaires étaient dans une très forte majorité (96 %) de sexe masculin.

La plupart des meurtres-suicides sont des crimes familiaux

En 2002, 38 affaires (représentant 7 % de toutes les affaires d'homicides) faisant 47 victimes, étaient des meurtres-suicides, un nombre légèrement moins élevé que la moyenne de la décennie précédente (41 affaires). Tous les agresseurs qui se sont suicidés au moment de l'affaire en 2002 étaient de sexe masculin, à l'exception d'un cas, et toutes les affaires ne comptaient qu'un seul agresseur.

Dans la vaste majorité des affaires de meurtre-suicide en 2002 (31 affaires, 39 victimes) au moins un membre de la famille, un membre de la famille immédiate ou de la famille étendue, ou un parent naturel, par alliance ou par adoption était une victime. Parmi les homicides familiaux, 81 % (25 affaires) impliquaient un homme ayant tué un sa conjointe ou ses enfants.

Les sept affaires de meurtre-suicide qui n'impliquaient pas un membre de la famille découlaient d'une querelle ou d'un épisode de colère ou de jalousie entre des amants, des amis, des connaissances ou des relations d'affaires.

Trois affaires d'homicide sur 4 sont résolues par la police

En 2002, la police a résolu 77 % des 558 affaires d'homicide déclarées en identifiant au moins un accusé. Au cours des 10 dernières années, cette proportion a varié entre 75 % et 83 %. Comme la solution d'un homicide peut être très complexe et prendre beaucoup de temps, il se peut qu'une affaire ne soit résolue qu'après l'année où elle a d'abord été consignée. Par conséquent, ces données pour 2002 peuvent constituer une sous-estimation des taux définitifs de résolution.

Parmi les affaires classées par la police en 2002, 90 % l'ont été par mise en accusation ou par la recommandation d'une mise en accusation et 9 %, par le suicide de l'agresseur immédiatement après l'infraction. Le reste, soit 1 % (4 affaires) a été classé pour les raisons suivantes : la Couronne a décidé de ne pas poursuivre l'affaire en raison de l'état mental de l'agresseur ou l'agresseur est décédé (d'une autre cause de décès que le suicide).

Six homicides sur 10 ont lieu dans des résidences

Parmi les 544 affaires d'homicide pour lesquelles le lieu était connu (il était inconnu dans 14 affaires) en 2002, pratiquement les deux tiers (63 %) sont survenues dans une résidence privée. Ces résidences privées étaient occupées par la victime seule dans plus du tiers des cas (39 %), un autre tiers (33 %) étant occupé conjointement par la victime et l'accusé. Fait peu étonnant, la vaste majorité (93 %) des homicides familiaux, y compris les homicides entre conjoints, ont été commis dans des résidences privées, la plupart du temps où cohabitaient les victimes et les accusés.

8. Correspond à l'année au cours de laquelle les catégories de meurtre au premier et au deuxième degrés ont été établies après l'abolition de la peine capitale en 1976 (projet de loi C-105).

Les homicides attribuables à des bandes

Les homicides attribuables à des bandes diminuent

Les homicides attribuables à des bandes incluent les homicides qui sont déclarés par la police comme découlant d'activités liées aux bandes ou aux membres de bandes (par ex. les bandes de motard, les bandes de rue, les bandes de jeunes, les groupes du crime organisé). Entre 1997 et 2000, le nombre de victimes d'homicides attribuables à des bandes a plus que doublé, passant de 28 à 72. Depuis, il y a eu deux diminutions annuelles (tableau 5). Les 45 victimes d'homicides attribuables à des bandes en 2002 représentaient encore pratiquement 1 victime d'homicide sur 13.

Depuis la première année de la collecte de cette information au moyen de l'Enquête sur les homicides (1991) jusqu'en 2001, le nombre de victimes d'homicides attribuables à des bandes a toujours été nettement plus élevé au Québec qu'ailleurs au pays; toutefois, en 2002, ce nombre a chuté (tableau 6). À l'opposé, l'Ontario et les Prairies ont enregistré des augmentations de leur nombre de victimes au cours des dernières années.

En 2002, le tiers des affaires d'homicide attribuables à des bandes (13) étaient liés à la drogue. En plus des 13 affaires attribuables à des bandes, il y a eu 48 affaires additionnelles d'homicide découlant d'activités liées à la drogue.

Les autres affaires d'homicide attribuables à des bandes ont été principalement le résultat de disputes ou d'actes de vengeance entre les membres de bandes ou entre des rivaux. Des armes à feu ont été utilisées dans 60 % de tous les meurtres commis par des bandes, ce qui représente la plus faible proportion depuis 1996. Les autres victimes des bandes en 2002 ont été poignardées (24 %), battues (11 %) et étranglées (4 %).

Les homicides attribuables à des bandes en 2002 étaient plus susceptibles de se dérouler dans des endroits publics (67 %) tels que des bars, des restaurants, des stationnements, des rues, des autoroutes et des aires ouvertes; alors que pour tous les autres types d'homicide, cette proportion est de 24 %. À l'inverse, les homicides non attribuables à des bandes étaient plus susceptibles de se produire dans des résidences privées (67 %), comparativement à 24 % pour les homicides attribuables à des bandes.

Les caractéristiques des victimes et des accusés des homicides attribuables à des bandes diffèrent légèrement de celles des personnes impliquées dans les autres types d'homicides. Les victimes et les accusés dans les affaires attribuables à des bandes sont plus jeunes. En 2002, les victimes d'homicide attribuables à des bandes étaient âgées entre 18 et 29 ans dans une proportion de 60 %, alors que cette proportion est de 28 % dans le cas des autres types d'homicide. De plus, les trois quarts (75 %) des accusés dans les affaires d'homicide liées à des bandes en 2002 étaient également âgés entre 18 et 29 ans, comparativement aux autres types d'homicide où les accusés de ce groupe d'âge représentaient 36 % de l'ensemble des accusés. De l'ensemble de toutes les affaires d'homicide attribuables à des bandes en 2002, 98 % des victimes et des accusés étaient des personnes de sexe masculin.

Les accusés dans les affaires attribuables à des bandes avaient dans une proportion de 79 % des condamnations antérieures, plus précisément 58 % des accusés avaient une condamnation antérieure relativement à des infractions de violence, cette proportion est de 45 % chez les accusés d'homicides non attribuables à des bandes. Une forte majorité des victimes d'homicides attribuables à des bandes (80 %) avaient fait l'objet d'une condamnation antérieure relativement à des activités criminelles, plus précisément 60 % des victimes avaient une condamnation pour infraction de violence autre que l'homicide, comparativement aux victimes des affaires non attribuables à des bandes, 17 %.

Les autres affaires se répartissaient comme suit : 24 % dans une aire ouverte (p. ex. un parc de stationnement, une rue ou un champ); 8 % dans un endroit commercial (p. ex. un bar, un restaurant, un dépanneur); 3 % dans un véhicule privé ou un taxi; et le reste, soit 2 % dans des établissements publics, dont 3 affaires dans des établissements correctionnels.

ARMES À FEU

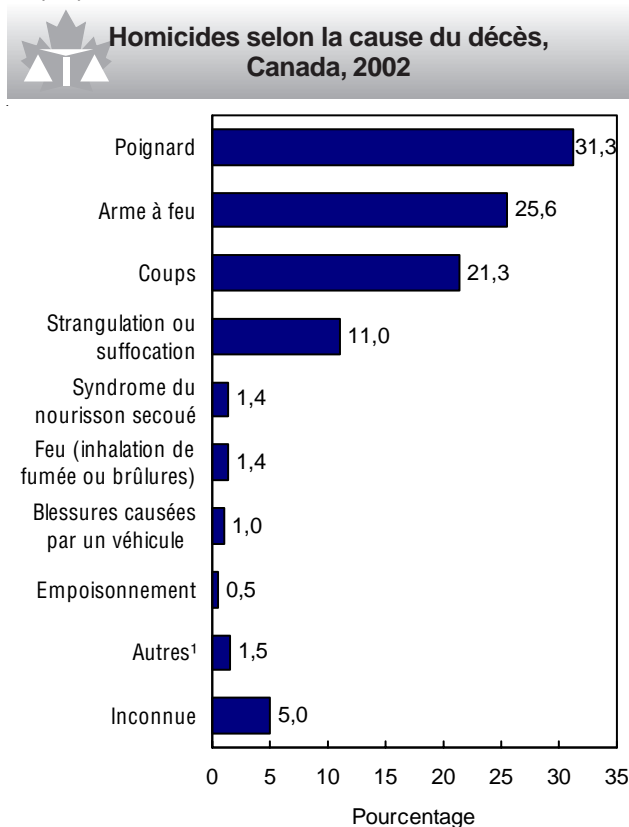
L'utilisation des armes à feu diminue

Au cours des 10 dernières années, des armes à feu ont généralement été utilisées dans environ le tiers de tous les homicides (32 %). En 2002, cette proportion a chuté, des armes à feu ayant été utilisées dans le quart des homicides (26 %), la proportion la plus faible depuis 1961, première année où ces données ont été recueillies (graphique 5). En 2002, les victimes sont décédées le plus souvent après avoir été poignardées (31 %). Dans 21 % des cas la victime a été battue, dans 11 % des cas, elle a été étranglée ou suffoquée. Dans un pourcentage égal, soit 1 %, la victime a été brûlée (brûlures ou inhalation de fumée), la victime a été secouée (syndrome du nourrisson secoué), la victime a été empoisonnée ou un véhicule a été utilisé (tableau 7, graphique 3).

Les homicides constituent une proportion relativement faible de tous les décès causés par des armes à feu. Parmi les 878 décès au Canada au moyen d'armes à feu en 2000 (la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles), la plus forte proportion était attribuable à des suicides (78 %), suivis des homicides (18 %) et des décharges accidentelles (3 %)⁹.

9. Division de la statistique de la santé, Causes de décès, juin 2003, Statistique Canada, Ottawa, 2003. Requête spéciale.

Graphique 3



1. Comprend l'exposition, l'hypothermie et les crises cardiaques.

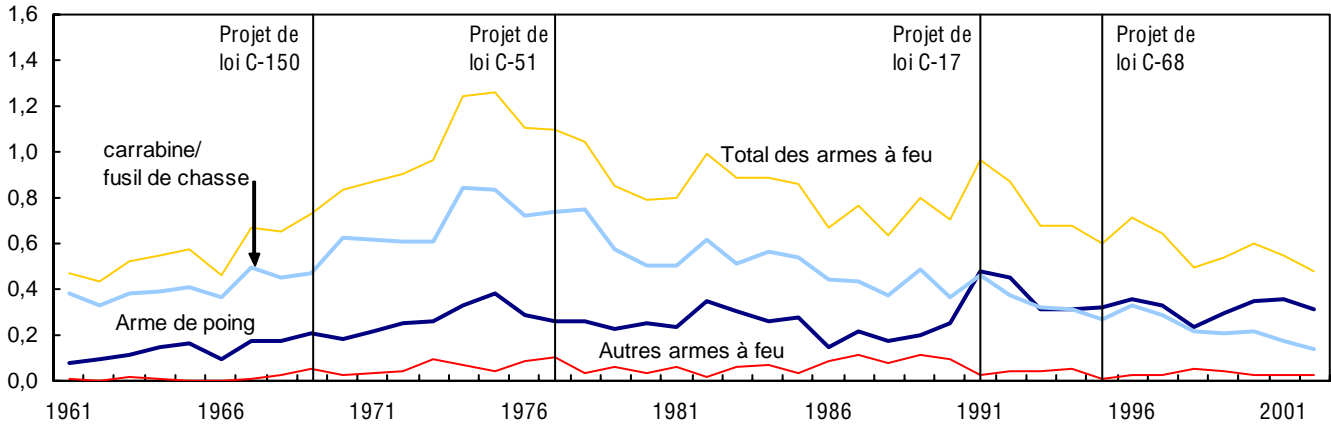
Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Graphique 4



Taux d'homicides commis avec une arme à feu, Canada, 1961-2002

Taux pour 100 000 habitants



Note : Veuillez vous reporter à l'encadré sur la Législation sur les armes à feu pour des détails relatifs aux projets de loi.
Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Législation sur les armes à feu

En 1969, le Parlement a déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-150), interdisant, pour la première fois, de fournir des armes à feu aux personnes simples d'esprit ou aux contrevenants assujettis à une ordonnance d'interdiction. La législation élargissait également la définition d'une « arme à feu », qui avant 1969 n'incluait que les armes de poing et les armes à feu entièrement automatiques. Elle définissait également les catégories d'armes à feu suivantes : à autorisation non restreinte, à autorisation restreinte et prohibée.

En 1977, le Parlement a de nouveau déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-51), pour exiger des individus qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'arme à feu (AAAF). La législation prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage des armes à feu dans des desseins criminels.

En 1991, le Parlement a resserré, avec l'adoption du projet de loi C-17, les critères de sélection pour les personnes demandant des AAAF. On a adopté un formulaire comportant plusieurs pages dans lequel on demande l'information suivante : renseignements personnels, renseignements sur les antécédents criminels, références personnelles et une photographie. On a également mis en œuvre une période d'attente obligatoire de 28 jours pour les demandes approuvées.

En 1995, le Parlement a adopté le projet de loi C-68, qui créait de nouvelles pénalités sévères relatives au trafic et à la contrebande d'armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères relativement à des infractions graves commises à l'aide d'armes à feu. Tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu doivent obtenir une licence d'arme à feu et faire enregistrer leurs armes à feu au plus tard en janvier 2003 (cela comprend les carabines et fusils de chasse à autorisation non restreinte).

Le graphique 4 illustre le taux d'homicides commis à l'aide d'armes à feu entre 1961 et 2002, et il indique où des changements législatifs ont été adoptés. Les données n'ont pas pour objet de prouver un lien certain de cause à effet entre la législation sur le contrôle des armes à feu et les taux de criminalité.

Parmi les 149 affaires d'homicide commis avec une arme à feu en 2002, les armes de poing ont été le type d'arme le plus couramment utilisé. On a dénombré 98 (66 %) homicides perpétrés avec une arme de poing, 37 (25 %), avec une carabine ou un fusil de chasse, 6 (4 %), avec une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué, 3 (2 %), avec une arme à feu entièrement automatique et 5 (3 %), avec d'autres types d'armes à feu (tableau 8).

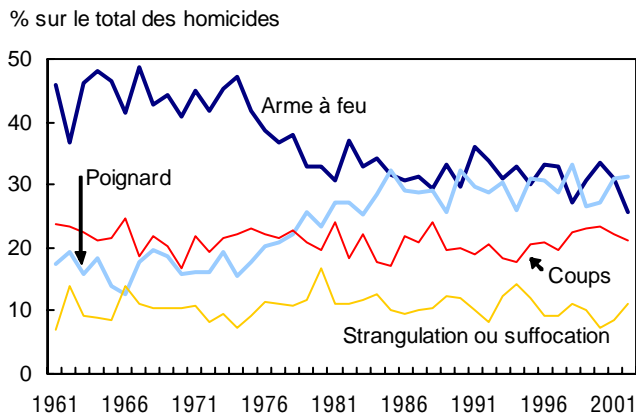
Avant 1990, des armes de poing étaient utilisées dans environ 3 homicides sur 10 commis à l'aide d'une arme à feu. Entre 1991 et 1999, la proportion a augmenté à environ la moitié de tous ces homicides. Depuis 1999, la proportion a augmenté, les armes de poing représentant aujourd'hui environ les deux tiers de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Cette hausse découle d'une baisse soutenue de l'utilisation de carabines et de fusils de chasse (y compris les armes à feu à canon tronqué), qui a chuté à près de la moitié (51 %) de tous les homicides perpétrés à l'aide d'armes à feu en 1990 à 29 % en 2002.

Trois armes de poing récupérées sur 4 n'étaient pas enregistrées

Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir de l'information plus détaillée sur les affaires commises à l'aide d'armes à feu. Des renseignements supplémentaires sont recueillis sur le statut d'enregistrement de l'arme à feu, le propriétaire, la possession d'un permis d'armes à feu par le suspect, l'état de l'arme (volée, perdue, disparue) et la classification de l'arme. L'analyse de ces données met l'accent sur les armes de poing qui sont utilisées dans les homicides, étant donné que la police doit, depuis un certain temps, inscrire cette information dans le cadre de ses enquêtes. Toutefois, il importe de mentionner qu'une bonne partie de ces données

Graphique 5

Certaines causes de décès, Canada, 1961 à 2002



Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

n'était pas connue de la police au moment de l'enquête ou encore l'arme de poing n'a jamais été récupérée et, par conséquent, les données ne sont pas disponibles. La présente analyse porte sur les affaires où la police disposait de données sur l'enregistrement, la propriété et le permis.

Les données disponibles laissent entendre que la plupart des armes de poing qui ont servi dans des homicides n'étaient pas enregistrées et que l'accusé ne possédait aucun permis pour les utiliser. Des études effectuées dans d'autres pays sur l'utilisation d'armes à feu pour commettre des homicides ont mené à des conclusions semblables^{10,11}.

Entre 1997 et 2002, 574 homicides ont été commis à l'aide d'une arme de poing. Dans 31 % (176) des homicides où l'on a récupéré l'arme de poing, environ les trois quarts (72 %) des armes de poing n'avaient pas été enregistrées. Environ 4 accusés sur 5 (81 %) ne détenaient pas une autorisation d'acquisition d'arme à feu valide ou un permis. Dans les affaires où la police pouvait déterminer à qui appartenait l'arme de poing, l'accusé en était le propriétaire dans la moitié (49 %) des affaires et la victime, dans 3 %. Dans les autres affaires, l'arme de poing appartenait à une personne autre que la victime ou l'accusé.

LIEN ENTRE L'ACCUSÉ ET LA VICTIME

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur le lien entre les personnes accusées d'homicide et leurs victimes. L'analyse qui suit est basée sur le compte total des victimes pour lesquelles un accusé a été identifié, soit 78 % des victimes en 2002.

Les homicides sont beaucoup plus susceptibles d'être commis par une personne connue de la victime que par un étranger. En 2002, la victime connaissait l'agresseur dans 84 % de tous les homicides résolus — 44 % ont été commis par une connaissance (excluant les membres de la famille) de la victime et un autre 40 %, par un membre de la famille (tableau 9). Les autres

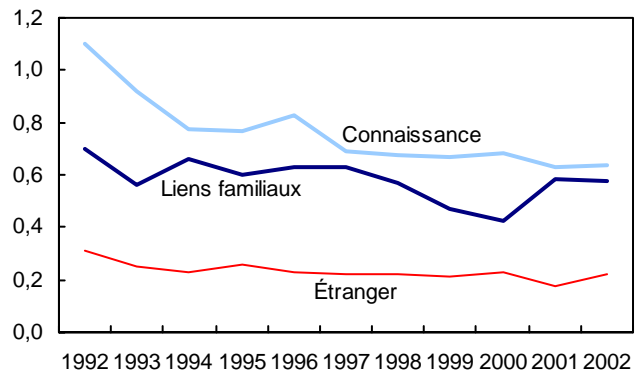
victimes, soit 15 %, ont été tuées par des étrangers. Parmi les 200 victimes aux mains d'une connaissance, 100 ont été tuées par une simple connaissance, 29 ont été tuées par un ami ou une amie, 16, par un ex-ami ou une ex-amie et 37, par une personne avec qui elles avaient une relation dans le cadre d'activités criminelles (c.-à-d. des prostitués et des trafiquants de drogue et leurs clients).

Bien qu'il y ait eu, en 2002, 15 victimes aux mains d'étrangers de plus qu'en 2001, le total de 69 victimes est identique au nombre moyen des 10 années précédentes. De plus, la proportion des homicides commis par des étrangers est demeurée relativement stable au cours des 10 dernières années, variant de 12 % à 17 % de tous les homicides (graphique 6). La moitié des victimes qui ont été tuées par un étranger en 2002 l'ont été pendant la perpétration d'une autre infraction criminelle, et le plus fréquemment lors de la commission de voies de faits, d'un vol qualifié ou d'une agression sexuelle. Sur le nombre total d'homicides résolus, les victimes de sexe masculin étaient plus susceptibles (20 %) que les victimes de sexe féminin (7 %) de se faire tuer par des étrangers.

Graphique 6

Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime, 1992 à 2002

Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Le nombre de mères accusées d'homicide atteint son plus bas niveau depuis 1965

Les homicides dans la famille incluent les homicides contre le conjoint ou la conjointe, le père ou la mère, les enfants, les frères ou sœurs ou d'autres parents naturels, par alliance ou par adoption. On a dénombré 182 victimes d'homicide dans la famille en 2002, soit un nombre très similaire à l'année précédente (183 victimes) mais légèrement supérieur à la moyenne de 10 ans établie auparavant (173). Entre 2001 et 2002, seules deux catégories dans les relations familiales ont affiché des

10. Home Office, Criminal Statistics England and Wales 1997, Research Development and Statistics Directorate, The Stationery Office, London, 1998.
 11. J. Mouzou, The Licensing and Registration Status of Firearms Used in Homicide, Trends and Questions in Crime and Criminal Justice, Australian Institute of Criminology, Canberra, n° 151, 2001.

diminutions. La première catégorie, qui comprend les époux légalement mariés ou vivant en union libre, a connu une diminution de 6 victimes tandis que la deuxième catégorie, soit le nombre de mères ayant tué leurs enfants, a connu une diminution de 9 victimes atteignant un minimum de 8 victimes, le niveau le plus bas enregistré depuis 1965¹² (tableau 9).

Les homicides entre conjoints représentent 1 homicide résolu sur 5

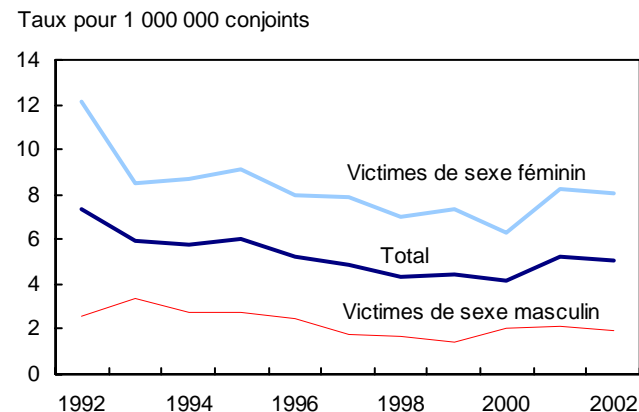
Les homicides commis contre un conjoint réfèrent aux homicides entre des personnes légalement mariées, des personnes séparées ou divorcées et des personnes vivant en union libre (y compris des conjoints de même sexe). Le taux d'homicides entre conjoints a diminué légèrement en 2002 (-3 %), suivant une augmentation de 25 % en 2001. Les homicides entre conjoints représentaient 1 homicide résolu sur 5 et près de la moitié (46 %) de tous les homicides dans la famille (tableau 9). Le nombre réel de personnes qui ont été tuées par un conjoint (84 victimes) en 2002 est semblable à la moyenne de 10 ans établie auparavant (82). En 2002, deux provinces présentaient des nombres d'homicides entre conjoint supérieurs à leur moyenne des 10 dernières années, soit le Québec avec près de huit homicides de plus et l'Alberta avec cinq homicides de plus. L'Ontario avait connu en 2001 une augmentation marquée (37 homicides au total); en 2002, elle a enregistré 25 homicides, un nombre inférieur à la moyenne de la dernière décennie (28) (tableau 10).

L'Alberta a déclaré le taux d'homicides entre conjoints le plus élevé en 2002 (9,2 homicides pour 1 000 000 conjoints), suivie de la Saskatchewan (7,8). Ces deux provinces ont également déclaré les taux les plus élevés au cours de la dernière décennie.

En dépit de fluctuations annuelles, entre 1974 et 2000 les taux d'homicides entre conjoints aussi bien pour les hommes que pour les femmes ont accusé une baisse générale. Plusieurs changements sociétaux ont été mentionnés pour expliquer le recul, y compris l'évolution de la nature des relations; l'accroissement de l'égalité entre les sexes; des changements en droit pénal et en droit civil; de nouvelles politiques et procédures

Graphique 7

Taux d'homicides entre conjoints, 1992 à 2002



Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

(comme les tribunaux spécialisés en violence conjugale); la formation dispensée au personnel du système de justice pénale; et la disponibilité croissante de ressources pour les victimes de violence conjugale¹³.

Les méthodes utilisées pour commettre un homicide contre un conjoint différaient entre les hommes et les femmes. Sur les 16 conjoints de sexe masculin tués en 2002, 69 % ont été poignardés, 13 % ont été abattus à l'aide d'une arme à feu et 13 % sont morts par la suite d'inhalation de fumée ou de brûlures. Par contraste, sur les 68 victimes de sexe féminin, 35 % ont été poignardées, 31 %, étranglées, 21 %, abattues à l'aide d'une arme à feu et 9 %, battues. Dans 60 % de tous les homicides commis contre un conjoint, la police a déclaré des antécédents de violence conjugale, lesquels étaient plus susceptibles d'avoir été déclarés lorsque la victime était de sexe masculin (75 %) comparativement à 56 % lorsque la victime était de sexe féminin.

Les homicides dans le cas d'autres types de relations (amis de cœur, amants, anciens amants ou relation entre personnes de même sexe) ont connu une légère augmentation comparativement à l'année précédente. En 2002, on a dénombré 16 homicides (9 victimes de sexe féminin et 7 de sexe masculin) commis par un partenaire avec qui la victime n'était pas mariée, soit 4 de plus qu'en 2001 mais en deçà du nombre moyen de 22 victimes au cours de la décennie précédente. Parmi les homicides résolus, 44 % de toutes les victimes de sexe féminin et 8 % de toutes les victimes de sexe masculin en 2002 ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou de fréquentations.

Près des trois quarts des enfants tués le sont par un parent

Quarante-quatre enfants (de moins de 12 ans) ont été tués en 2002, soit 5 de plus qu'en 2001, un nombre néanmoins inférieur à la moyenne de 50 de la décennie précédente. Près des trois quarts de ces enfants ont été tués par leurs parents — on a dénombré 25 affaires d'homicide parent-enfant ayant fait 31 victimes (tableau 11). Deux enfants ont été tués par d'autres membres de la famille ou par des amis de la famille, et deux enfants, par une gardienne. Un enfant a été tué par un étranger. Pour huit autres enfants, aucun accusé n'a encore été identifié.

Si l'on tient compte du fait que certaines de ces affaires comportent plus d'un accusé ou plus d'une victime, le nombre réel de parents accusés en 2002 était de 18 pères (14 pères et 4 beaux-pères) et 7 mères.

Pour une deuxième année consécutive, le nombre de nourrissons de moins de 1 an (13) qui ont été victimes d'homicide s'est maintenu à niveau inférieur à la moyenne (18 nourrissons) de la décennie précédente. Toutefois, comparativement aux autres enfants de moins de 12 ans, les nourrissons de moins de 1 an étaient encore les plus à risque d'être victimes d'un homicide, avec un taux d'environ 4 victimes pour 100 000 nourrissons de moins de 1 an. En 2002, les parents étaient responsables de huit homicides contre des nourrissons (quatre mères

12. Pour plus d'information sur les homicides dans la famille, voir K. Au Coin, La violence familiale au Canada : un profil statistique 2002, n° 85-224-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa 2003.

13. V. Pottie-Bunge, Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974-2000, Juristat, n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 22, n° 5, 2002.

et quatre pères), pour les cinq autres nourrissons aucun accusé n'a encore été identifié.

Il importe de mentionner que dans le cas des nourrissons, il se peut que le nombre d'homicides soit sous-estimé étant donné que certains décès d'enfants présentés comme des décès accidentels, par exemple, une chute ou la « mort subite du nourrisson » pourraient en réalité être attribuables à des mauvais traitements infligés aux enfants. Depuis 1995, la plupart des provinces se sont dotées de lois qui prévoient la tenue obligatoire d'enquêtes de coroner dans les cas de décès d'enfants de moins de deux ans ; toutefois, il est encore possible que certaines affaires ne soient pas déclarées à la police ou classées par la police comme des homicides.

ÂGE ET SEXE DES VICTIMES ET DES ACCUSÉS

Les hommes représentent la majorité des victimes et des accusés

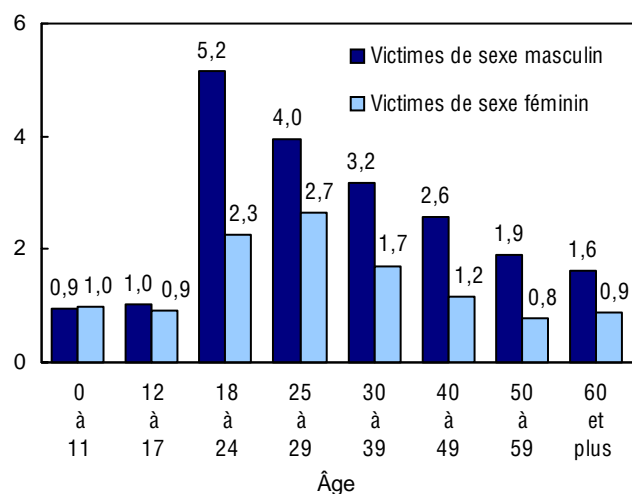
Tout comme par le passé, environ les deux tiers (65 %) des victimes d'homicide étaient de sexe masculin en 2002. Près la moitié des victimes (52 %) étaient âgées de 18 à 39 ans. Les taux de victimisation par âge des personnes de sexe masculin présentaient un sommet à un plus jeune âge que ceux des victimes de sexe féminin, soit entre 18 à 24 ans chez les personnes de sexe masculin et entre 25 à 29 ans chez les personnes de sexe féminin (graphique 8). Le risque d'être victime d'un homicide tend à diminuer avec l'âge chez les deux sexes après 30 ans.

Les hommes représentaient également la vaste majorité des accusés d'homicide en 2002 (89 %), cette proportion est semblable à la moyenne des 10 années précédentes. Les tendances des taux d'accusation par âge sont très similaires à ceux de victimisation décrits plutôt (graphique 9).

Graphique 8

Taux de victimes d'homicide selon le groupe d'âge et le sexe, 2002

Taux pour 100 000 habitants

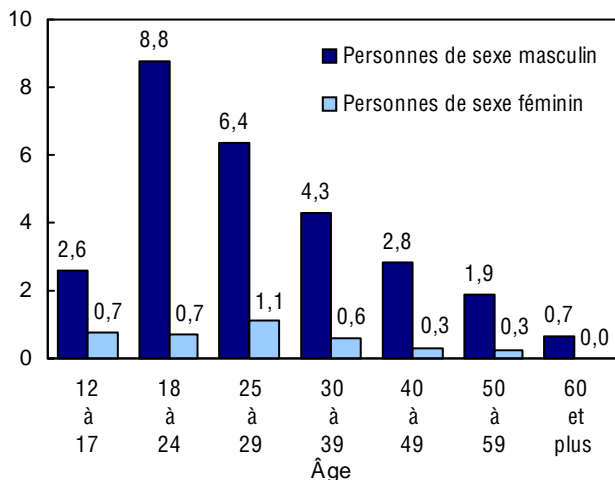


Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Graphique 9

Taux de personnes accusées d'homicide selon le groupe d'âge et le sexe, 2002

Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

L'HOMICIDE CHEZ LES JEUNES

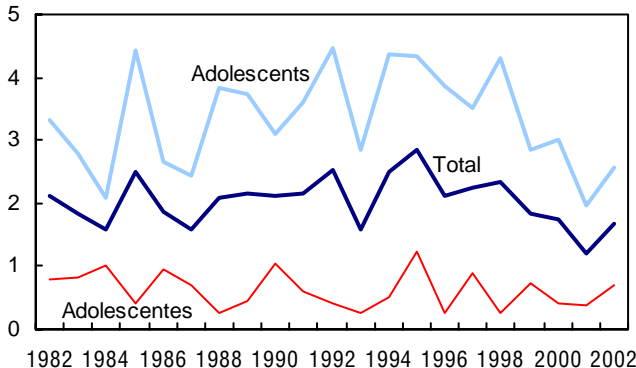
Le nombre de jeunes accusés demeure sous la moyenne des années passées

En 2002, 42 jeunes (personnes de 12 à 17 ans) ont été accusés d'homicide, nombre en hausse pour la première fois suivant trois années consécutives de diminution. Ce nombre est inférieur à la moyenne de 50 jeunes accusés au cours des 10 dernières années (graphique 10, tableau 12).

Graphique 10

Jeunes (12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1982 à 2002

Taux pour 100 000 jeunes



Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Les jeunes représentaient 8 % de l'ensemble des personnes accusées en 2002, une proportion similaire à celle de la dernière décennie (9 %). Parmi l'ensemble des jeunes de 12 à 17 ans, les adolescents ont continué d'être nettement plus susceptibles de se voir accusés (79 %) que les adolescentes (21 %). Toutefois, les adolescentes occupent une proportion plus élevée de l'ensemble des jeunes accusés que les femmes adultes le font dans l'ensemble des personnes adultes (10 %).

Tel qu'observé par le passé, les jeunes (12 à 17 ans) étaient plus susceptibles que les adultes de s'en prendre à d'autres jeunes. Parmi les affaires d'homicide résolues en 2002, les jeunes accusés d'homicide étaient responsables du meurtre de 31 personnes, dont 39 % étaient âgées de 12 à 24 ans. De l'ensemble des homicides commis par des adultes, 20 % des victimes avaient entre 12 et 24 ans.

LES AUTOCHTONES SONT SURREPRÉSENTÉS DANS LES HOMICIDES

Plusieurs études et rapports ont permis de constater que les peuples autochtones sont surreprésentés au sein du système de justice¹⁴. Cette constatation semble aussi s'appliquer dans le cas des homicides et cela, non seulement à titre d'accusé mais également à titre de victime. À la suite de directives internes, plusieurs services de police (notamment la Gendarmerie royale du Canada) ne recueillent plus d'information sur l'ascendance autochtone des accusés et des victimes. En effet pour l'année 2002, cette information n'est pas disponible pour 41 % des victimes et 38 % des accusés. Néanmoins, il est possible de constater à l'aide des services de police qui déclarent cette information que les Autochtones, qui constituent 3 % de la population canadienne, représentaient 21 % des personnes accusées d'homicide, de même que 14 % des victimes d'homicide en 2002 (ces proportions excluent les services policiers qui ne déclarent pas cette information).

LES DEUX TIERS DES ACCUSÉS ET LA MOITIÉ DES VICTIMES ONT DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

En 2002, pratiquement les deux tiers (62 %) des personnes âgées de 12 ans et plus accusées d'homicide avaient déjà été reconnues coupables d'une infraction au *Code criminel* canadien. Parmi l'ensemble des personnes qui avaient des antécédents judiciaires, les trois quarts (73 %) avaient déjà été reconnues coupables d'une infraction de violence : 8 d'homicide¹⁵, 44 de vol qualifié et 183 d'autres infractions de violence. Des huit accusés ayant été reconnus coupables d'homicide par le passé, cinq ont tué un ami ou une connaissance et trois ont tué un étranger. De même, la moitié (50 %) de toutes les victimes d'homicide de 12 ans et plus en 2002 avaient été reconnues coupables d'une infraction criminelle au Canada, 47 % d'entre elles ayant déjà été reconnues coupables d'un crime de violence : 6 d'homicide, 23 de vol qualifié et 97 d'autres infractions de violence.

FACTEURS DÉCLENCHANTS

La plupart des victimes et des accusés ont consommé de l'alcool ou des drogues au moment de l'homicide

Il est reconnu que l'alcool, les drogues et d'autres intoxicants jouent un rôle dans la perpétration de plusieurs crimes, y compris l'homicide¹⁶. En 2002, dans les affaires où il était possible de déterminer s'il y avait eu consommation d'alcool, de drogue ou d'autres produits intoxicants, la police a déclaré que plus de la moitié (52 %) de toutes les victimes d'homicide et les deux tiers (68 %) des accusés avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux au moment de l'infraction, une tendance qui n'a pas varié depuis 1991, année où cette information a été recueillie pour la première fois. Les victimes de sexe masculin étaient près de deux fois plus susceptibles que les victimes de sexe féminin d'avoir consommé de l'alcool ou des drogues, alors que les accusés de sexe féminin étaient un peu plus susceptibles que les accusés de sexe masculin d'en avoir consommé.

La moitié des affaires d'homicide sont motivées par la colère et le désespoir

Selon les données déclarées par la police en 2002, les homicides étaient le plus souvent motivés par une dispute, une querelle, un incident provoquant une réaction de vengeance ou de jalousie ou un acte de désespoir (54 % de toutes les affaires d'homicide). Le profit financier et le règlement de comptes expliquaient une autre tranche de 18 % des homicides. Il y a eu sept meurtres « au hasard » (victimes choisies au hasard) en 2002, une nette progression face aux cinq dernières années, où une moyenne de trois avait été établie. La plupart de ces meurtres « au hasard » ont été déclaré au Québec (4). Finalement, trois homicides ont été motivés par la haine en 2002. De 1992 à 2001, on a dénombré 14 homicides qui avaient été motivés par la haine.

Un accusé sur 8 aurait souffert d'un problème de santé mentale

Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur l'état de santé mentale des personnes accusées (p. ex. schizophrénie, manie dépression, ou retard du développement). Il est important de mentionner que ces données ne sont pas dérivées d'un diagnostic médical et devraient ainsi être interprétées avec prudence. Ces données sont le reflet de la perception des policiers quand à l'état de santé mentale de l'accusé.

À l'exclusion des cas où l'état de santé mentale était inconnu, la police soupçonnait la présence d'un trouble de santé mentale ou de développement dans 13 % des personnes accusées en 2002, un pourcentage semblable à celui qu'on a observé chaque année depuis 1997.

14. *Service correctionnel Canada*, Profil démographique des peuples autochtones du Canada et des délinquants autochtones détenus dans des établissements correctionnels fédéraux, *Direction générale des questions autochtones du SCC, Service correctionnel Canada, Ottawa, 1999. Voir également Les Autochtones au Canada*, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, n°85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, juin 2001.

15. *Tous ces accusés étaient âgés de 18 ans et plus en 2002.*

16. *R.N. Parker, et K. Auerhahn, Drugs, alcohol and homicide: Issues in theory and research, Homicide: A Sourcebook of Social Research. Sous la direction de M.D. Smith et, M.A. Zahn, Thousand Oaks, Sage Publications, 1999, page 176-191.*

Plus du tiers de tous les homicides surviennent lors de la perpétration d'une autre infraction

En 2002, plus du tiers (38 %) de toutes les affaires d'homicide comportaient la perpétration d'une autre infraction criminelle. Parmi ces 210 affaires d'homicide, 169 (80 %) ont eu lieu au cours de la perpétration d'une autre infraction de violence : 71 pendant des voies de fait, 46 pendant un vol qualifié, 21 pendant une agression sexuelle, 19 pendant d'autres infractions de violence, 8 à la suite de harcèlement criminel¹⁷ et 4 pendant un enlèvement ou un rapt. Cinq autres homicides ont été le résultat d'un incendie criminel, 12 ont été commis pendant d'autres infractions contre les biens, et 24, pendant d'autres types d'infractions criminelles.

PROFESSIONS À RISQUE

De par leur profession ou métier, certaines personnes sont plus à risque d'être victimes de violence et d'homicide. L'Enquête sur les homicides permet de colliger le nombre de victimes d'homicide dont le décès est associé à leur profession. Il convient également de mentionner que ces victimes ont été tuées en partie ou entièrement à cause de leur profession. À titre d'exemple, si une prostituée est tuée par son conjoint lors d'une dispute non liée au travail de la victime, son décès ne sera pas déclaré dans les statistiques des homicides associés à la profession.

En 2002, 18 homicides de prostitués ont été déclarés par les services policiers¹⁸. Il s'agit d'un nombre très élevé comparativement aux cinq années précédentes, où environ trois prostitués avaient été tués annuellement. Une partie de cette augmentation découle de 15 homicides commis à Port Coquitlam durant des années antérieures et déclarés par la police en 2002.

Un agent de police tué dans l'exercice de ses fonctions

En dépit des dangers évidents du métier de policier, le nombre de policiers assassinés dans l'exercice de leurs fonctions au Canada est relativement faible. Depuis 1961, 118 policiers ont été tués pendant qu'ils étaient de service, ce qui donne une moyenne de trois policiers par année. En 2002, un seul policier

a été victime d'homicide. Par comparaison, selon les données provisoires des États-Unis, où la population est environ 10 fois plus élevée que celle du Canada, 56 policiers ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions en 2002¹⁹.

Méthodes

Depuis 1961 au Canada, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir auprès des services de police des données sur les affaires d'homicide, les victimes et les accusés. Jusqu'en 1974, les homicides involontaires et les infanticides n'étaient pas inclus dans l'enquête. Chaque fois qu'un homicide vient à l'attention de la police, le personnel du service de police remplit un questionnaire d'enquête qui est ensuite transmis au Centre canadien de la statistique juridique. Ce questionnaire n'a à peu près pas changé de 1961 à 1990. En 1991 et plus tard en 1997, il a été révisé et certains éléments d'information y ont été ajoutés pour répondre à de nouveaux besoins en information.


Le compte total des homicides de chaque année correspond au total des homicides *connus* et *déclarés* par les services policiers au cours d'une année. Les renseignements sociodémographiques et d'autres renseignements (p. ex. antécédents de violence familiale, consommation d'alcool ou de drogue) sur les personnes accusées d'homicide ne sont disponibles que pour les affaires résolues (c.-à-d. lorsqu'au moins un accusé a été identifié). Notez toutefois que cette information fait l'objet de mise à jour dès que le Centre l'obtient des répondants, la progression d'une variable codée inconnue pourrait changer au fil des ans, alors que les homicides sont résolus et d'autres renseignements révélés. Dans les affaires où il y a plus d'un accusé, c'est la relation la plus *proche* entre la victime et l'un ou l'autre des accusés qui est consignée.

17. Pour plus d'information sur le harcèlement criminel, voir K. Hackett, *Harcèlement criminel*, Juristat, n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 20, n° 11, 2000.

18. Pour plus d'information sur le sujet voir H. Johnson, *Les infractions sexuelles*, Juristat, n°85-002-XIF2003 au catalogue de statistique Canada, Ottawa, vol.23, n°6 (2003).

19. Département de la Justice des États-Unis, *Federal Bureau of Investigation*, communiqué de presse, 12 mai 2003.

Tableau 2



Homicides, provinces et territoires

Province ou territoire	2002 ¹		2001 ^{2r}		Moyenne 1992-2001	
	Nombre de victimes	Taux ³	Nombre de victimes	Taux ³	Nombre de victimes	Taux ³
Terre-Neuve-et-Labrador	2	0,38	1	0,19	5	0,86
Île-du-Prince-Édouard	1	0,71	2	1,44	2	1,50
Nouvelle-Écosse	9	0,95	9	0,95	18	1,92
Nouveau-Brunswick	9	1,19	8	1,06	10	1,33
Québec	118	1,58	140	1,89	144	1,97
Ontario	178	1,47	170	1,43	182	1,63
Manitoba	36	3,13	34	2,96	32	2,78
Saskatchewan	27	2,67	27	2,65	26	2,59
Alberta	70	2,25	70	2,29	64	2,25
Colombie-Britannique ⁴	126	3,04	84	2,05	109	2,84
Yukon	0	0,00	1	3,31	2	5,52
Territoires du Nord-Ouest ⁵	4	9,66	4	9,70	5	9,24
Nunavut ⁶	2	6,97	3	10,67	3	9,67
CANADA	582	1,85	553	1,78	596	2,01

^r révisé.

1. Un total de 32 homicides ont été déclarés et inclus en 2002 mais ont eu lieu au cours d'une année précédente: 2 en Nouvelle-Écosse; 2 au Québec; 13 en Ontario; 15 en Colombie-Britannique.

2. Un total de 12 homicides ont été déclarés et inclus en 2001 mais ont eu lieu au cours d'une année précédente: 3 au Québec; 7 en Ontario; 2 au Manitoba.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Estimation démographique utilisée: 2001: estimations postcensitaires mises à jour

2002: estimations postcensitaires provisoires

4. Une partie de cette augmentation découle de 15 homicides commis à Port Coquitlam durant des années antérieures et déclarés par la police en 2002. Le compte des homicides reflète le moment de la déclaration policière.

5. Inclut le Nunavut avant 1999.

6. La moyenne du Nunavut est calculée pour les années 1999 à 2001.

Source: Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 3


Homicides selon les régions métropolitaines de recensement

Régions métropolitaines de recensement	2002 ¹			2001 ^{2r}			Moyenne 1992-2001 ³	
	Population ⁴	Nombre de victimes	Taux ⁵	Population ⁴	Nombre de victimes	Taux ⁵	Nombre de victimes	Taux ⁵
500 000 habitants et plus								
Toronto	4 987 556	90	1,80	4 864 286	78	1,60	78	1,74
Montréal	3 524 313	66	1,87	3 491 167	78	2,23	80	2,37
Vancouver ⁶	2 118 504	69	3,26	2 082 039	43	2,07	53	2,78
Calgary	988 873	15	1,52	966 654	15	1,55	17	1,90
Edmonton	968 950	27	2,79	956 379	25	2,61	24	2,62
Ottawa ⁷	862 835	8	0,93	847 526	3	0,35	11	1,37
Québec	679 889	3	0,44	684 058	5	0,73	10	1,46
Winnipeg	674 188	23	3,41	673 218	19	2,82	18	2,70
Hamilton	659 539	13	1,97	653 986	13	1,99	12	1,80
Total	15 464 647	314	2,03	15 219 313	279	1,83	302	2,08
de 250 000 à 499 999 habitants								
Kitchener	463 222	3	0,65	456 218	6	1,32	5	1,08
St. Catharines-Niagara	426 450	8	1,88	425 688	5	1,17	6	1,14
London	381 508	4	1,05	380 190	6	1,58	5	1,28
Halifax	374 624	5	1,33	370 641	3	0,81	8	2,22
Windsor	324 519	7	2,16	319 477	3	0,94	7	2,21
Victoria	321 064	3	0,93	318 723	4	1,26	7	2,11
Oshawa	310 027	0	0,00	304 592	1	0,33	3	1,07
Gatineau ⁸	271 197	6	2,21	266 347	2	0,75	3	1,34
Total	2 872 611	36	1,25	2 841 876	30	1,06	42	1,56
de 100 000 à 249 999 habitants								
Saskatoon	234 267	8	3,41	233 798	1	0,43	6	2,53
Regina	200 417	4	2,00	201 554	7	3,47	5	2,56
St. John's	176 619	1	0,57	175 530	1	0,57	2	1,30
Sudbury	159 316	2	1,26	160 401	5	3,12	4	2,13
Saguenay	150 447	1	0,66	143 610	1	0,70	1	0,75
Sherbrooke	146 501	1	0,68	145 252	0	0,00	2	1,21
Saint John	146 140	2	1,37	146 369	1	0,68	2	1,57
Trois-Rivières	145 447	2	1,38	145 597	1	0,69	2	1,26
Thunder Bay	126 239	1	0,79	127 128	3	2,36	4	2,87
Total	1 485 393	22	1,48	1 479 239	20	1,35	29	1,80
TOTAUX DES RMR	19 822 651	372	1,88	19 540 428	329	1,68	372	2,00
< 100 000 habitants	11 591 339	210	1,81	11 570 137	224	1,94	224	1,99
CANADA	31 413 990	582	1,85	31 110 565	553	1,78	596	2,00

^r révisé.

- Un total de 32 homicides ont été déclarés et inclus en 2002 mais ont eu lieu au cours d'une année précédente: 1 à Halifax; 2 à Montréal; 5 à Toronto; 1 à Hamilton; 1 à London; 2 à Windsor; 15 à Vancouver; 5 dans les régions < 100,000.
- Un total de 12 homicides ont été déclarés et inclus en 2001 mais ont eu lieu au cours d'une année précédente: 1 à Québec; 1 à Trois-Rivières; 1 à Toronto; 2 à Hamilton; 1 à Winnipeg; 6 dans les régions < 100,000.
- Les limites des RMR varient d'un recensement à l'autre, à mesure que la population croît et que le navettage par rapport au noyau urbain prend de l'ampleur. Les données présentées dans ce tableau des RMR représentent plus d'une période de recensement. Les données de 1991 à 1995 sont basées sur les limites censitaires de 1991. Les données de 1996 à nos jours sont fondées sur les limites censitaires de 1996.
- Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie. Les populations des RMR ont été ajustées afin de correspondre aux frontières des territoires policiers, à l'exception de la RMR de Oshawa.
Estimations démographiques utilisées: 2001: Estimations postcensitaires révisées
2002: Estimations postcensitaires provisoires
- Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.
- Une partie de cette augmentation découle de 15 homicides commis à Port Coquitlam durant des années antérieures et déclarés par la police en 2002. Le compte des homicides reflète le moment de la déclaration policière.
- Ottawa réfère à la partie de la RMR Ottawa-Gatineau située en Ontario.
- Gatineau réfère à la partie de la RMR Ottawa-Gatineau située au Québec.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 4



Taux d'homicides commis sur les territoires des 30 plus grands services policiers, 2002

Service de police	2002			2001		
	Population ²	Nombre de victimes	Taux ³	Population ²	Nombre de victimes	Taux ³
Services de police de la RMR de Toronto¹						
Service de police de Toronto	2 614 956	65	2,49	2 582 781	59	2,28
Service régional de Peel	1 044 337	9	0,86	1 004 961	10	1,00
Service régional de York	818 013	12	1,47	777 536	4	0,51
Service régional de Durham	530 341	1	0,19	521 602	4	0,77
Service régional de Halton	394 238	1	0,25	386 634	1	0,26
Services de police de la RMR de Montréal¹						
Service de police de Montréal	1 853 489	48	2,59	1 840 093	66	3,59
Service de police de Longueuil	382 401	6	1,57	381 955	0	0,00
Service de police de Laval	359 627	2	0,56	355 770	3	0,84
Services de Police de Vancouver¹						
Service de police de Vancouver	580 094	13	2,24	573 154	16	2,79
Service de police de Surrey	349 044	10	2,86	344 620	12	3,48
Service de police de Burnaby (GRC)	195 383	10	5,12	193 644	2	1,03
Service de police de Richmond (GRC)	168 254	5	2,97	166 809	4	2,40
Autres grands services de police						
Services de Calgary	915 453	15	1,64	896 713	14	1,56
Service de police d'Ottawa	817 375	8	0,98	802 812	3	0,37
Service de police d'Edmonton	666 739	24	3,60	662 021	21	3,17
Service de police de Winnipeg	631 620	22	3,48	631 101	19	3,01
Service de police de Québec	516 740	2	0,39	545 689	2	0,37
Service de police d'Hamilton	505 941	11	2,17	502 473	11	2,19
Service régional de Waterloo	463 222	3	0,65	456 218	6	1,32
Service régional de Niagara	426 450	8	1,88	425 688	5	1,17
Service de police de London	346 372	3	0,87	345 226	6	1,74
Service de police de Gatineau-Métro	219 717	4	1,82	216 599	0	0,00
Service de police de Windsor	214 348	7	3,27	212 600	2	0,94
Service de police de Saskatoon	206 922	6	2,90	206 396	1	0,48
Service de police d'Halifax	200 928	3	1,49	200 480	2	1,00
Service de police de Regina	184 661	4	2,17	185 855	7	3,77
Service de police de St. John's	176 619	1	0,57	175 530	1	0,57
Service de police du Grand Sudbury	159 316	2	1,26	160 401	5	3,12
Service de police de Saguenay	150 447	1	0,66	143 610	1	0,70
Police de la région Sherbrookoise	146 501	1	0,68	145 252	0	0,00

1. Les Services de police listés sous les RMR de Toronto, Montréal et Vancouver ne représentent pas tous les services de police de ces RMR. Dans certains cas, seulement une portion du secteur desservi par un service de police est inclus dans la RMR.

2. Les estimations de la population proviennent des estimations postcensitaires mises à jour pour 2002 (les limites du Recensement de 1996), Division de la démographie, Statistique Canada.


2001: Estimations postcensitaires révisées

2002: Estimations postcensitaires provisoires

3. Taux pour 100 000 habitants.

Source: Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 5



Homicides attribuables à des bandes, Canada, 1992-2002


Année	Affaires d'homicide attribuables à des bandes				Total des affaires	Total des victimes	Affaires attribuables à des bandes en tant que % du total des affaires d'homicide
	Lié à la drogue	Règlement de comptes	Autres mobiles ¹	nombre			
1992	9	6	4		19	19	2.8
1993	8	2	2		12	13	2.0
1994	15	6	2		23	24	4.1
1995	8	2	9		19	21	3.4
1996	21	3	2		26	29	4.5
1997 ^r	8	5	14		27	28	5.0
1998 ^r	18	15	15		48	51	9.1
1999 ^r	19	12	13		44	45	8.7
2000 ^r	34	20	11		65	72	12.6
2001 ^r	23	15	21		59	61	11.5
2002	13	13	17		43	45	7.7
Moyenne 1992-97	12	4	6		21	22	3.7
Moyenne 1998-02	21	15	15		52	55	9.9

^r révisé.

1. Autres mobiles comprend: vengeance, jalousie, dispute, querelle, frustration, colère, gain financier, protection de l'actif, crime haineux, crainte d'être arrêté, autres motifs et motif inconnu.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 6




Victimes d'homicide attribuables à des bandes, régions, 1992-2002

Région	Année										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^r	2002
Atlantique	0	0	1	0	1	1	1	0	4	0	0
Québec	10	8	13	13	13	17	31	30	38	23	6
Ontario	3	3	4	0	3	1	6	5	11	19	19
Prairies	0	1	2	4	6	3	6	5	9	9	13
Colombie-Britannique	6	1	4	4	6	6	7	5	10	10	7
Territoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CANADA	19	13	24	21	29	28	51	45	72	61	45

^r révisé.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 7



Homicides selon la cause du décès, Canada, 1992-2002

Année	Arme à feu		Poignard		Coups		Strangulation/suffocation		Syndrome du nourrisson secoué		Feu (inhalation de fumée/brûlures)	
	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%
1992	247	33,7	211	28,8	151	20,6	61	8,3	35	4,8
1993	195	31,1	191	30,5	116	18,5	77	12,3	17	2,7
1994	196	32,9	154	25,8	106	17,8	84	14,1	17	2,9
1995	176	29,9	183	31,1	121	20,6	70	11,9	20	3,4
1996	212	33,4	195	30,7	132	20,8	59	9,3	8	1,3
1997	193	32,9	168	28,7	115	19,6	53	9,0	6	1,0	30	5,1
1998	151	27,1	186	33,3	125	22,4	61	10,9	6	1,1	12	2,2
1999	165	30,7	143	26,6	125	23,2	55	10,2	7	1,3	11	2,0
2000	184	33,7	149	27,3	128	23,4	39	7,1	13	2,4	4	0,7
2001 ^r	171	30,9	171	30,9	122	22,1	47	8,5	8	1,4	8	1,4
2002	149	25,6	182	31,3	124	21,3	64	11,0	8	1,4	8	1,4

Année	Empoisonnement		Blessures causées par un véhicule ¹		Autre ²		Inconnue		Total	
	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%	Nombre de victimes	%
1992	9	1,2	12	1,6	6	0,8	732	100
1993	6	1,0	21	3,3	4	0,6	627	100
1994	11	1,8	22	3,7	6	1,0	596	100
1995	6	1,0	6	1,0	6	1,0	588	100
1996	6	0,9	12	1,9	11	1,7	635	100
1997	8	1,4	6	1,0	2	0,3	5	0,9	586	100
1998	6	1,1	3	0,5	2	0,4	6	1,1	558	100
1999	5	0,9	13	2,4	6	1,1	8	1,5	538	100
2000	4	0,7	14	2,6	4	0,7	7	1,3	546	100
2001 ^r	8	1,4	5	0,9	5	0,9	8	1,4	553	100
2002	3	0,5	6	1,0	9	1,5	29	5,0	582	100

... n'ayant pas lieu de figurer


^r révisé

1. Données disponibles depuis 1997.

2. Comprend les crises cardiaques, l'exposition/l'hypothermie et, avant 1997, le syndrome du nourrisson secoué et les décès impliquant un véhicule.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 8



Homicides commis avec une arme à feu, Canada, 1992-2002

Année	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué		Autres armes à feu		Total	
	Nombre de victimes	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre de victimes	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre de victimes	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre de victimes	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre de victimes	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre de victimes	% du total des homicides
1992	129	52,2	91	36,8	12	4,9	15	6,1	0	0,0	247	33,7
1993	91	46,7	75	38,5	11	5,6	17	8,7	1	0,5	195	31,1
1994	90	45,9	66	33,7	14	7,1	26	13,3	0	0,0	196	32,9
1995	95	54,0	64	36,4	2	1,1	15	8,5	0	0,0	176	29,9
1996	107	50,5	81	38,2	8	3,8	16	7,5	0	0,0	212	33,4
1997	99	51,3	77	39,9	2	1,0	10	5,2	5	2,6	193	32,9
1998	70	46,4	51	33,8	12	7,9	14	9,3	4	2,6	151	27,1
1999	89	53,9	58	35,2	6	3,6	6	3,6	6	3,6	165	30,7
2000	108	58,7	57	31,0	4	2,2	11	6,0	4	2,2	184	33,7
2001	110	64,3	46	26,9	3	1,8	7	4,1	5	2,9	171	30,9
2002	98	65,8	37	24,8	3	2,0	6	4,0	5	3,4	149	25,6
Moyenne 1992-2001	99	52,4	67	35,0	7	3,9	14	7,2	3	1,4	189	31,6

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 9



Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime¹, Canada

Relation (Victimes tuées par :)	2002		2001 ^r		Moyenne 1992-2001	
	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage
<i>Relation familiale</i>						
<i>Relation conjugale</i>						
Époux (mariage et union de fait)	46	10,2	52	12,0	48	10,0
Époux (séparé ou divorcé)	21	4,6	17	3,9	17	3,6
Épouse (mariage et union de fait)	14	3,1	13	3,0	15	3,2
Épouse (séparée ou divorcée)	2	0,4	3	0,7	2	0,4
Conjoint(e) de même sexe ²	1	0,2	1	0,2	1	0,2
Conjoint(e) - Total	84	18,6	86	19,8	82	17,2
<i>Relation non-conjugale</i>						
Père	28	6,2	26	6,0	27	5,7
Mère	8	1,8	17	3,9	16	3,4
Enfant	26	5,8	25	5,7	19	4,0
Frère ou Soeur	11	2,4	8	1,8	9	2,0
Autres liens familiaux ³	25	5,5	21	4,8	19	4,0
Non-conjugale - Total	98	21,7	97	22,3	91	19,1
Liens familiaux - Total	182	40,3	183	42,1	173	36,3
<i>Connaissances</i>						
(ex) ami(e) intime	16	3,5	12	2,8	22	4,6
Ami(e)	29	6,4	28	6,4	30	6,3
Voisin	6	1,3	24	5,5	21	4,4
Connaissances	100	22,1	90	20,7	105	22,0
Relation d'affaires (légale)	10	2,2	12	2,8	13	2,8
Relation criminelle ⁴	37	8,2	28	6,4	36	7,6
Figure d'autorité ²	2	0,4	1	0,2	3	0,7
Relation intimes, d'affaires et sociales - Total	200	44,2	195	44,8	229	48,1
<i>Étranger</i>	69	15,3	54	12,4	69	14,5
<i>Relation inconnue</i>	1	0,2	3	0,7	4	0,9
HOMICIDES RÉSOLUS - TOTAL	452	100,0	435	100,0	476	100,0
Homicides non résolus	130	...	118	...	120	...
TOTAL DES HOMICIDES	582	...	553	...	596	...


... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Comprend seulement les homicides où un accusé a été identifié. Dans les affaires où il y a plus d'un accusé, c'est la relation la plus proche entre la victime et l'un ou l'autre des accusés qui est consignée.
2. Figure d'autorité et conjoint(e) de même sexe ont été ajoutés à l'enquête en 1997 ; une moyenne sur 10 ans n'est pas disponible. La moyenne est calculée sur 5 ans, 1997 à 2001.
3. Autres liens familiaux comprend: nièce, neveu, petits-enfants, beaux-frères, belles-soeurs, beau-père, belle-mère, oncle, tante, cousin par le sang, par alliance ou par adoption.
4. Relation criminelle comprend les prostitué(e)s, les trafiquants de drogue et leurs clients.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 10



Victimes d'homicide entre conjoints, régions

Région	2002		2001 ^r		Moyenne 1992-2001	
	Nombre	Taux ¹	Nombre	Taux ¹	Nombre	Taux ¹
Atlantique	1	0,8	4	3,1	6	4,6
Québec	24	6,2	16	4,2	17	4,4
Ontario	25	3,9	37	5,9	28	4,8
Manitoba	2	3,4	2	3,4	3	5,9
Saskatchewan	4	7,8	3	5,8	4	8,0
Alberta	15	9,2	11	6,9	10	6,9
Colombie-Britannique	13	5,8	11	4,9	13	6,1
Territoires ²	0	...	2	...	1	...
Canada	84	5,1	86	5,2	82	5,3

^r révisé.

1. Les taux sont calculés pour 1,000,000 d'habitants mariés légalement ou conjoints de fait ou divorcés âgés de 15 ans et plus.

2. Les taux des Territoires ne sont pas calculés en raison de petites populations.


Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Estimations de la population utilisées: 2001: Estimations postcensitaires révisées

2002: Estimations postcensitaires provisoires

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 11



Enfants (moins de 12 ans) tués par leurs parents, Canada, 1992-2002

Année	Nombre d'affaires	Nombre de victimes	Homicides parents-enfants en tant que % du total des affaires d'homicide	Nombre réel d'accusés dans les homicides parents-enfants			
				Père	Beau-Père	Mère	Belle-mère
1992	28	32	4,2	10	1	17	0
1993 ^r	31	32	5,2	13	4	14	0
1994	40	43	7,2	20	4	16	0
1995	32	36	5,7	18	2	11	1
1996	37	41	6,4	19	6	12	0
1997 ^r	44	53	8,2	18	3	22	1
1998	41	47	7,7	22	3	15	1
1999	23	26	4,6	13	3	7	0
2000	24	27	4,7	11	4	9	0
2001 ^r	25	30	4,9	12	2	10	1
2002	25	31	4,5	14	4	7	0
Moyenne 1992-2001	33	37	5,9	16	3	13	0

^r révisé.

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 12



Jeunes (12 à 17 ans) accusés d'homicide, Canada, 1992-2002

Année	Nombre d'accusés			Taux pour 100 000 jeunes ¹			Pourcentage du total des accusés (%)
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1992 ^r	53	5	58	4,47	0,45	2,52	8,7
1993	34	3	37	2,84	0,26	1,59	6,7
1994	53	6	59	4,37	0,52	2,50	10,2
1995	53	15	68	4,32	1,29	2,85	11,8
1996	48	3	51	3,87	0,26	2,11	9,2
1997	44	11	55	3,51	0,93	2,25	10,7
1998	54	3	57	4,29	0,25	2,33	10,8
1999	36	9	45	2,86	0,75	1,84	9,3
2000	38	5	43	3,02	0,42	1,75	9,1
2001 ^r	25	5	30	1,97	0,42	1,21	6,1
2002	33	9	42	2,57	0,74	1,68	8,0
Moyenne 1992-2001	44	7	50	3,55	0,56	2,09	9,3


^r révisé

1. Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Estimations utilisées : 1992-1995: Estimations intercensitaires définitives 2000-2001: Estimations postcensitaires révisées
1996-1999: Estimations postcensitaires définitives 2002: Estimations postcensitaires provisoires

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 13



Nombre de victimes d'homicide, provinces et territoires, 1961-2002

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yukon	T.N.-O. ²	Nt.	Canada ¹
1961	1	1	5	2	42	75	10	10	14	24	1	0	...	233
1962	0	0	8	5	44	69	13	12	15	48	3	0	...	265
1963	3	0	3	5	57	72	11	7	25	28	3	1	...	249
1964	4	0	11	5	46	66	16	17	18	31	1	3	...	253
1965	5	4	10	5	58	66	10	12	16	52	3	2	...	277
1966	2	1	8	6	50	57	17	12	24	45	0	0	...	250
1967	0	0	8	4	63	97	12	19	33	38	6	2	...	338
1968	4	0	9	3	83	88	25	21	22	59	1	0	...	375
1969	4	1	12	1	117	94	26	29	16	46	0	1	...	391
1970	1	1	14	8	135	109	26	22	37	68	5	7	...	467
1971	2	0	15	9	116	133	28	28	40	53	0	2	...	473
1972	2	1	14	9	150	132	35	27	29	78	2	2	...	521
1973	3	0	15	13	134	145	36	19	30	78	3	4	...	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	...	600
1975	4	0	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	...	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	...	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	...	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	...	661
1979	5	0	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	...	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	...	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	...	648
1982	6	0	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	...	667
1983	6	0	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682
1984	6	0	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667
1985 ³	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704
1986	4	0	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657
1990	0	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	0	3	...	754
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	0	7	...	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	0	4	...	635
1997	7	0	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558
1999	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	538
2000	6	3	15	10	150	156	30	26	59	85	2	1	3	546
2001 ^r	1	2	9	8	140	170	34	27	70	84	1	4	3	553
2002	2	1	9	9	118	178	36	27	70	126	0	4	2	582

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé


1. Une partie de l'augmentation observée en 2002 découle de 15 homicides commis à Port Coquitlam durant des années antérieures et déclarés par la police en 2002. Le compte des homicides reflète le moment de la déclaration policière.

2. Inclut le Nunavut avant 1999.

3. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Tableau 14

 **Taux de victimes d'homicide¹, provinces et territoires, 1961-2002²**

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ³	Yukon	T.N.-O. ⁴	Nt.	Canada ³
1961	0,22	0,96	0,68	0,33	0,80	1,20	1,08	1,08	1,05	1,47	6,84	0,00	...	1,28
1962	0,00	0,00	1,07	0,83	0,82	1,09	1,39	1,29	1,10	2,89	19,99	0,00	...	1,43
1963	0,63	0,00	0,40	0,82	1,04	1,11	1,16	0,75	1,78	1,65	20,01	3,89	...	1,32
1964	0,83	0,00	1,46	0,82	0,82	1,00	1,67	1,81	1,26	1,78	6,69	11,18	...	1,31
1965	1,03	3,69	1,32	0,81	1,02	0,97	1,04	1,26	1,10	2,89	20,57	7,29	...	1,41
1966	0,41	0,92	1,06	0,97	0,86	0,82	1,77	1,26	1,64	2,40	0,00	0,00	...	1,25
1967	0,00	0,00	1,05	0,65	1,07	1,36	1,25	1,99	2,21	1,95	39,97	6,89	...	1,66
1968	0,79	0,00	1,17	0,48	1,40	1,21	2,57	2,19	1,44	2,95	6,65	0,00	...	1,81
1969	0,78	0,90	1,55	0,16	1,95	1,27	2,66	3,03	1,03	2,23	0,00	3,22	...	1,86
1970	0,19	0,91	1,79	1,28	2,25	1,44	2,64	2,34	2,32	3,20	29,38	21,21	...	2,19
1971	0,38	0,00	1,88	1,40	1,89	1,69	2,80	3,00	2,40	2,37	0,00	5,49	...	2,15
1972	0,37	0,88	1,75	1,39	2,43	1,66	3,49	2,93	1,71	3,39	9,93	5,16	...	2,34
1973	0,55	0,00	1,85	1,98	2,16	1,80	3,57	2,08	1,74	3,29	14,19	9,82	...	2,43
1974	0,55	1,72	0,98	3,16	2,70	1,95	4,12	3,41	2,51	4,38	23,73	19,45	...	2,63
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,57	2,48	3,61	3,92	3,15	3,92	27,39	11,67	...	3,03
1976	1,07	1,69	2,99	2,03	3,20	2,17	3,00	3,65	3,64	3,47	17,80	18,05	...	2,85
1977	1,42	0,83	1,67	5,46	3,06	2,26	4,24	4,87	3,59	3,54	26,27	8,96	...	3,00
1978	1,59	3,29	1,54	3,86	2,79	2,12	3,75	3,36	4,15	3,25	8,42	8,84	...	2,76
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,88	2,02	4,24	3,75	2,67	3,38	16,67	15,31	...	2,61
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	...	2,41
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	...	2,61
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	...	2,66
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60
1985 ⁵	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,36	...	2,15
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,68	2,69	7,37	12,28	...	2,41
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,90	3,34	3,60	20,37	...	2,38
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,33	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,61	20,83	...	2,58
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,83	3,36	0,00	11,02	...	2,18
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	9,98	6,14	...	2,05
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,86	1,65	2,39	2,07	2,19	3,17	12,95	4,51	...	2,00
1996	1,25	0,73	1,93	1,20	2,12	1,68	3,97	3,14	1,91	3,22	0,00	5,92	...	2,14
1997	1,26	0,00	2,57	1,06	1,81	1,58	2,73	2,45	2,15	2,93	3,10	4,43	...	1,95
1998	1,28	0,73	2,56	0,66	1,87	1,37	2,90	3,22	2,20	2,25	9,52	7,40	...	1,84
1999	0,37	0,73	1,38	1,19	1,86	1,41	2,28	1,27	2,06	2,73	3,22	2,44	7,45	1,76
2000	1,12	2,17	1,59	1,32	2,03	1,33	2,62	2,54	1,96	2,09	6,54	2,45	10,91	1,77
2001 ^r	0,19	1,44	0,95	1,06	1,89	1,43	2,96	2,65	2,29	2,05	3,31	9,70	10,67	1,78
2002	0,38	0,71	0,95	1,19	1,58	1,47	3,13	2,67	2,25	3,04	0,00	9,66	6,97	1,85

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Estimations de la population utilisées: 1961-1970: Estimations intercensitaires définitives
 1971-1990: Estimations intercensitaires révisées
 1991-1995: Estimations intercensitaires définitives
 1996-1999: Estimations postcensitaires définitives
 2000-2001: Estimations postcensitaires mises à jour
 2002: Estimation postcensitaires provisoires

2. Depuis 1971, les estimations démographiques ont été ajustées afin d'être conformes aux nouvelles méthodes de calcul.

3. Une partie de l'augmentation observée en 2002 découle de 15 homicides commis à Port Coquitlam durant des années antérieures et déclarés par la police en 2002. Le compte des homicides reflète le moment de la déclaration policière.

4. Inclut le Nunavut avant 1999.

5. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».

Source : Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des *Juristat* récents

N° 85-002-XPF au catalogue

2001

- Vol. 21, n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21, n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21, n° 6 Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21, n° 7 La violence conjugale après la séparation
- Vol. 21, n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 2000
- Vol. 21, n° 9 L'homicide au Canada, 2000
- Vol. 21, n° 10 La détermination de la peine dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21, n° 11 Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis
- Vol. 21, n° 12 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1999-2000

2002

- Vol. 22, n° 1 Traitements des causes par les tribunaux de juridiction criminelle, 1999-2000
- Vol. 22, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2000-2001
- Vol. 22, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, de 2000-2001
- Vol. 22, n° 4 Les victimes de la criminalité : une perspective internationale
- Vol. 22, n° 5 Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000
- Vol. 22, n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 7 L'homicide au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 9 Analyse préliminaire de la récidive chez les jeunes et les jeunes adultes – 1999-2000
- Vol. 22, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 11 Dépenses de la justice au Canada, 2000-2001

2003

- Vol. 23, n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada – 2001
- Vol. 23, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2001-2002
- Vol. 23, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2001-2002
- Vol. 23, n° 4 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2001-2002
- Vol. 23, n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 6 Les infractions sexuelles au Canada
- Vol. 23, n° 7 La détention provisoire au Canada, 1986 à 2001